



PREFET DE L'ORNE – PREFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ORNE
NOR 2350-14-00064

**ARRETE INTERPREFECTORAL
MODIFIANT L'ARRETE DU
19 DECEMBRE 2013 PORTANT RENOUVELLEMENT
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE
ORNE MOYENNE**

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le PREFET de la région Basse-Normandie
Préfet du CALVADOS,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU le titre 1^{er} du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,
- VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,
- VU l'arrêté préfectoral du 1 septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin «Orne Moyenne»,
- VU l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2000 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin «Orne Moyenne»,
- VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau,
- VU la délibération du comité syndical du Syndicat d'Eau de la Laize du 30 avril 2014,
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers du 17 avril 2014,
- VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Suisse-Normande du 16 avril 2014,
- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte portant le SCOT de la Suisse-Normande du 3 juillet 2014,
- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme du 16 juin 2014,
- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental de l'Eau du 30 juin 2014,
- VU les propositions faites par les associations des maires des départements de l'Orne et du Calvados,
- CONSIDERANT** qu'une personne désignée cesse d'être membre de la Commission Locale de l'Eau si elle perd les fonctions en considération desquelles elle a été désignée,
- CONSIDERANT** le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'article 1 de l'arrêté NOR 2350 13 00098 du 19 décembre 2013 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin «Orne Moyenne» est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (28 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (7 membres)

Hubert GOUSSET,	St Cornier des Landes
Jean-Louis LENGLINE	Ségrie-Fontaine
Jean-Louis MARIE	Ferrière aux Étangs
Jean-François ROBBE	Ronfeugerai
Jacques MARTIN	Pointel
Jacques LEFORESTIER	Rônai
Pierre COUPRIT	Rânes

Représentants de l'association des Maires du Calvados (7)

Laurence SERRURIER	Cossesseville
André LECOQ	Le Mesnil-Villement
Jean-Paul HOUDAN	Goupillières
Jean TURMEL	Lassy
Maryvonne GUIBOUT	Pont D'Ouilly
Jean-Claude LEROUX	Saint-Pierre-du-Bu
Serge LADAN	Saint-Rémy-sur-Orne

Représentants de collectivités concernées de l'Orne (3)

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF)

Yves GOASDOUE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme

Le Président ou son représentant en charge du suivi de la politique de préservation de la ressource

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Le Président ou son représentant

Représentants de collectivités concernées du Calvados (3)

Communauté de Communes de la Suisse-Normande

Christophe CARRANO

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize

Jean VANRYCKEGHEM

Syndicat Mixte portant le Schéma de Cohérence Territorial de la Suisse-Normande

Le Président ou son représentant

Le reste des représentants de ce collège et des autres collèges de la CLE demeurent inchangés.
Une version consolidée à la date du présent arrêté est annexée à celui-ci.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Orne Moyenne.

ARTICLE 3 – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2350 13 00098 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 – MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Orne et du Calvados, M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne et du Calvados.

Alençon, le 13 OCT. 2014

Le Préfet de l'Orne,

Caen, le 12 NOV. 2014

Le Préfet du Calvados,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Secrétaire Générale

Corinne CHAUVIN

**COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ORNE
MOYENNE
VERSION CONSOLIDEE AU 12 NOVEMBRE 2014**

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (28 membres)

Représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie

Laurent BEAUVAIS

Jérôme VIRLOUVET

Représentants du Conseil Général de l'Orne

Hubert CHRISTOPHE

Jean-Pierres SALLES

Philippe SENAUX

Représentants du Conseil Général du Calvados

Paul CHANDELIER

Alexandra PATARD

Clara DEWEALE

Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (7 membres)

Hubert GOUSSET,	St Cornier des Landes
Jean-Louis LENGLINE	Ségrie-Fontaine
Jean-Louis MARIE	Ferrière aux Étangs
Jean-François ROBBE	Ronfeugeraï
Jacques MARTIN	Pointel
Jacques LEFORESTIER	Rônai
Pierre COUPRIT	Rânes

Représentants de l'association des Maires du Calvados (7)

Laurence SERRURIER	Cossesseville
André LECOQ	Le Mesnil-Villement
Jean-Paul HOUDAN	Goupillères
Jean TURMEL	Lassy
Maryvonne GUIBOUT	Pont D'Ouilly
Jean-Claude LEROUX	Saint-Pierre-du-Bu
Serge LADAN	Saint-Rémy-sur-Orne

Représentants de collectivités concernées de l'Orne (3)

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (CAPF)

Yves GOASDOUE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme

Le Président ou son représentant en charge du suivi de la politique de préservation de la ressource

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Le Président ou son représentant

Représentants de collectivités concernées du Calvados (3)

Communauté de Communes de la Suisse-Normande

Christophe CARRANO

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize

Jean VANRYCKEGHEM

Syndicat Mixte portant le Schéma de Cohérence Territoriale de la Suisse-Normande

Le Président ou son représentant

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

Chambres consulaires et représentations professionnelles :

- Chambre d'Agriculture de l'Orne (1 représentant),
- Chambre d'Agriculture du Calvados (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne (1 représentant),
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados (1 représentant),
- EDF / Unité de Production Centre (1 représentant),
- Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) de Basse-Normandie (1 représentant),
- Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie (1 représentant).

Associations et syndicats :

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (1 représentant),
- Ligue de Normandie de Canoë-Kayak - représentation comité Calvados (1 représentant),
- Comité départemental du Tourisme du Calvados (1 représentant),
- UFC-Que Choisir de Caen (1 représentant),
- Association régionale des amis des Moulins (1 représentant),
- Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche-Calvados-Orne (1 représentant),
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Orne (1 représentant),
- Association Faune et Flore de l'Orne (1 représentant),
- Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie (1 représentant)

III - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (9 membres)

- M. le Préfet du Bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- M. le Préfet du Calvados ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Territorial et Maritime des Rivières de Basse Normandie - Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant,
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.

